



Proces-verbal de visite

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 116100060

Propriétaire:

Installateur:

/

Donneur de comm.:

Date de l'examen : 06/06/2025 Date du mesurage : 06/06/2025

ID de l'installation : 2012082281 Lieu du contrôle:
Rue Renaud Strivay 69
4100 SERAING

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation: Unité d'habitation Connexion au numéro EAN: 541456700003050196

Type de câble d'alimentation: VFVB Connexion en courant nominal (A): 60 A

Section du câble d'alimentation: 16 mm² Différentiel (type): A

Tension nominale: Mono 230 VAC Différentiel (\(\Omega\)): 300 mA

Nombre de tableaux: 2 Différentiel (Nombre de pôles): 2

Nombre de circuits 12 Différentiel In (A): 63 A (borniers, réserve incluse):

Année d'installation / d'extension: Après le 1/10/1981, avant le 1/6/2020 Type de réseau: TT

Type d'électrode de terre: Piquet de mise à la terre Référence des schémas (No ou date): /
Type d'interrupteur général: Interrupteur différentiel

II. Contrôles accomplis

Description de l'installation:

Visite d'inspection: AR 8/9/2019 Livre 1, Chap.6.5

Voir page suivante

L'enquête porte sur les dispositions légales pertinentes concernant la visite d'inspection d'une installation électrique domestique à basse tension et/ou à très basse tension.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re) 24,20 Ohm Résistance d'isolation (Ri) 0,40 Mohm

V. Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à effectuer par le même organisme dans un délai de 12 mois. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être effectués sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection:

VI. Notifications

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

- 2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.
- 3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :
- -3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
- -3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.
- -3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.
- -3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par le même organisme agréé afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie chargée de la

haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'AGENT CONTROLEUR Nathan Giozzet

Imprimé: 06/06/2025 15:36





Proces-verbal de visite

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION Numéro du rapport : Description de l'installation - Installation raccordée au compteur GRD Resa 1SAG1105423163 - 1 x C40A - 2P - 4mm2 - 1 x 20A - 2P - 2.5mm2 - 1 x 20A - 2P - Réserve - 3 x 15A - 2P - 2.5mm2 - 1 x 15A - 2P - 1.5mm2 - 1 x 20A - 2P - 2.5mm2 - 2 x 15A - 2P - 2.5mm2 TD2 - 1 x 20A - 2P - 2.5mm2 - 1 x 10A - 2P - 1.5mm2 Contrôles effectués Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation NOK \square OK Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les OK NOK interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...; Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect; OK NOK \square Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test: OK ablaNOK Controle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut: OK NOK Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant OK NOK et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens lacksquareOK NOK Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les OK \square NOK protègent Conclusions Infractions: Informations complémentaires sur les infractions: Absence de schémas de l'installation électrique - L'intensité nominale de la protection doit être adaptée à la section de la canalisation (C40A minimum 6mm2) - Défaut d'isolement sur le circuit MàL - Absence de liaison équipotentielle principale (Gaz + Eau) - La continuité de terre dans les prises de courant n'est pas garantie - Prise à refixer Eclairage 230V dans volume 2 de la SDB Completer le repérage Remarques: - Il n'est pas exclu de constater d'autres infractions lors d'une deuxième visite Notes: - Les mesures ont été réalisées avec le metrel IT125

Imprimé: 06/06/2025